



**CSE  
SNCF  
HOLDING**

**PARIS le 25 juillet 2023**



# LES BRÈVES

## du CSE du 21 juin 2023

### ■ Consultation pour la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de Rennes

Le Dr SIX, médecin du travail sur deux sites (Rennes gare/Le Mans) n'exercera plus son activité qu'au sein de la région Pays de la Loire.



De ce fait, le Dr JURADO a été embauché à temps complet depuis le 5 juin sur le cabinet

médical de Rennes Gare, avec un effectif de 1 453 agents, dont 116 relevant du périmètre CSE SNCF.

Aussi, une réorganisation globale des portefeuilles des différents médecins du travail de la région Bretagne a été effectuée avec respect des directives de l'agrément.

**Les élus UNSA-ferroviaire ont voté favorablement pour cette nomination en insistant sur l'importance de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux médecins.**

La DSM a répondu avoir mis en place un système de « tutorat » pour les médecins arrivant.

**Les élus UNSA-Ferroviaire ont insisté sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour garder les personnels dans un contexte de recrutement compliqué face à un marché sous tension.**

**Ils se sont également inquiétés de l'impact organisationnel sur la région Pays de la Loire et suivront de près le dossier à venir.**



■ **Campus Acrobates**  
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles  
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

## ■ Brève accords locaux - Dénonciations d'usages et d'un engagement unilatéral de l'employeur

OPTIM'Services paie et prestations administratives

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la direction d'OPTIM'Services va dénoncer plusieurs accords locaux. **Cette dénonciation engendre la fin des spécificités suivantes :**

- L'application des régimes temps de travail établissement à certains collectifs du CSP OPTIM'Services PPA devant relever du régime de temps de travail direction applicable à SNCF Holding ;
- Le versement de l'indemnité de saisie au forfait pour les salariés des APF Normandie et Paris Sud Francilien ;
- L'engagement unilatéral de l'employeur « Accord Train » pour les salariés de l'activité Famille de l'APF Méditerranée.

**L'UNSA-Ferroviaire ne peut qu'être en désaccord avec ces décisions.**

**Afin de trouver un compromis équitable pour tous les agents et défendre leurs intérêts, vos élus UNSA-Ferroviaire ont souhaité une audience. La délégation UNSA a été reçue le 19 juin 2023.**

La direction d'OPTIM'Services doit faire un retour des décisions qui seront prises à la suite de nos revendications.



## ■ Information relative au projet AuReLi Automatisation des relevés en ligne

**Les élus UNSA-Ferroviaire ont été informés du projet AuReLi.** Ce projet a pour objectif d'automatiser le décompte des RLD (relevés de déplacements) à compter de janvier 2024. Ce sont donc 87 % des déplacements qui ne seront plus décomptés par les gestionnaires, ce qui représente 6 % de l'activité paie, soit l'équivalent de 27 ETP (équivalent temps plein).

**Seuls les déplacements dits « complexes » continueront à être décomptés par les gestionnaires en APF.**

**Ils sont considérés comme complexes si :**

- Ils se déroulent en cours en début ou en fin de mois ;
- Ils ont lieu pendant un autre déplacement ;
- L'établissement demande l'application d'un accord local dont les modalités de décompte sont hors GRH00131 ;
- Ils concernent un déplacement sur un Techni Campus.



La direction de PPA justifie ce projet en mettant en avant sa volonté d'améliorer la satisfaction de ses clients et celle des salariés qui attendent le paiement des allocations de déplacements. Elle vise une meilleure qualité de production et du service ainsi qu'une bonne performance économique et commerciale.

**Avec ce projet, l'UNSA-Ferroviaire déplore une nouvelle perte de charge de travail et de diversité pour les gestionnaires de paie. Vos élus UNSA-Ferroviaire veilleront à ce que le sens du travail ne se détériore pas.**



■ Campus Acrobates  
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles  
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

## ■ Avis des élus du CSE sur la 2<sup>e</sup> partie de la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

Les élus du CSE de la Holding SNCF ont été réunis le mardi 27 juin 2023 afin de rendre leur avis sur la deuxième partie de la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.

À la suite des focus demandés par les élus de la commission politique sociale, plusieurs points d'attention remontent. Les élus notent la tension sur le marché de l'emploi et les difficultés que peut rencontrer la SNCF à recruter. Il apparaît que ces difficultés ont des conséquences pour les salariés en poste en raison de la charge de travail importante, mais aussi pour l'entreprise qui doit répondre à une demande de ses clients internes et externes.

matière de recrutement, mais doit aussi fidéliser les personnels. Plusieurs leviers doivent être utilisés. Le déroulement de carrière doit être encore amélioré, en particulier l'accès à la catégorie maîtrise. Mais cela ne peut s'arrêter là.

Les conditions de travail doivent être améliorées, par exemple, sur la planification de l'activité des agents pour faciliter, là encore, la conciliation vie privée/vie professionnelle, mais aussi pour réduire l'absentéisme. Le LPA doit également être moins rigide pour permettre aux agents de retourner rapidement dans leur région d'origine, voire y être directement recrutés. Enfin, les élus s'inquiètent quant à la formation des nouveaux entrants.



Dans ce cadre, il s'agit de se poser la question des attentes de salariés en recherche d'emploi. Le rapport au travail évolue. Les attentes, surtout en matière de conciliation vie privée et vie professionnelle, deviennent primordiales. En revanche, les attentes quant au déroulement d'une carrière complète dans la même entreprise deviennent moins prégnantes, en particulier pour les cadres. C'est un changement de paradigme que l'entreprise doit intégrer. De nouvelles pistes doivent être envisagées. Des discussions pourraient, entre autres, être ouvertes sur la semaine de quatre jours. Plus spécifiquement, la SUGE a d'importants besoins en

Une vigilance particulière doit être portée à la charge de travail des salariés portant cette responsabilité.

Les élus souhaitent attirer l'attention de la direction sur la nécessaire équité de traitement qui doit exister en matière de rémunération entre les statutaires et les contractuels. Si des différences peuvent s'expliquer actuellement par les métiers occupés, le sujet va s'étendre dans les années à venir avec l'augmentation mécanique de la part de contractuels dans l'effectif. Les élus demandent également que les rémunérations théoriques leur soient communiquées.



■ Campus Acrobates  
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles  
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

## ■ Avis des élus du CSE sur la 2<sup>e</sup> partie de la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi (suite)

Les élus attirent également l'attention de la direction sur l'absentéisme qui repart à la hausse. Le télétravail a eu des effets positifs sur les conditions de travail, mais ces dernières semblent se dégrader de nouveau. Les élus interrogent notamment sur l'effet de l'annonce du départ d'Optim'Services dans un GIE.

En effet, cela a bousculé les salariés qui se posent légitimement des questions sur l'avenir de notre SA. Il convient d'offrir de la visibilité en présentant les orientations envisagées pour les années à venir. Les élus tiennent à rappeler que l'exposition prolongée à des facteurs de risques psychosociaux peut avoir des répercussions sérieuses sur la santé mentale et physique des salariés.

Les élus soulignent les enjeux qui restent importants en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais aussi sur la mixité au sein des différents métiers. Il s'agit d'un travail de fond qui nécessite que les efforts soient maintenus sur le long terme.

Enfin, les élus invitent la direction à ouvrir un chantier sur les fins de carrière. En effet, le rallongement de la durée de cotisation pose la question de la gestion et de la dynamisation des fins de carrière. Les élus invitent l'entreprise à faire un bilan des dispositifs existants, une étude sur les attentes des plus de 55 ans dans l'entreprise, et le cas échéant à rouvrir les négociations sur ce thème qui va devenir un sujet incontournable dans les années à venir.



# Adhérer à l'UNSA Mes avantages



Mes réductions :  
e-boutique, mutuelles, etc.



JE CLIQUE ICI



Services intégrés dans la  
cotisation syndicale  
(4 € / mois\*)



J'ADHERE



Mon offre de  
téléphonie mobile



JE CLIQUE ICI



■ Campus Acrobates  
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles  
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX